

Maître d'Ouvrage
S.A.R.L. LES GRANDS ARBRES
 6, rue de Thessalie
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD
"LES GRANDS ARBRES"

**LOT n°
73**

Adresse :

Réalisé le : 20/09/2013

Cadastre : Section ZK n°451

Surface Arpentée : 436 m²

Servitude Particulière : OUI NON

S.P. : 180 m²

Permis d'Aménager
 PA 044 175 11 13002 du 20/12/2011
 Permis d'Aménager modificatif N°5
 PA 044 175 11 13002-M05 du 12/01/2017

PLAN DE SITUATION



Référence : 08.371

PLAN DE VENTE

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Elienne PRINCE - Géomètre-Expert DPLG

Stéphanie PRIEUR-DELAGÉ - Géomètre-Expert DPLG

Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESOR

55, avenue Loignon - BP 3 - 44500 LA BAULIE

Tel : 02 40 42 78 40 - Fax : 02 40 42 78 43

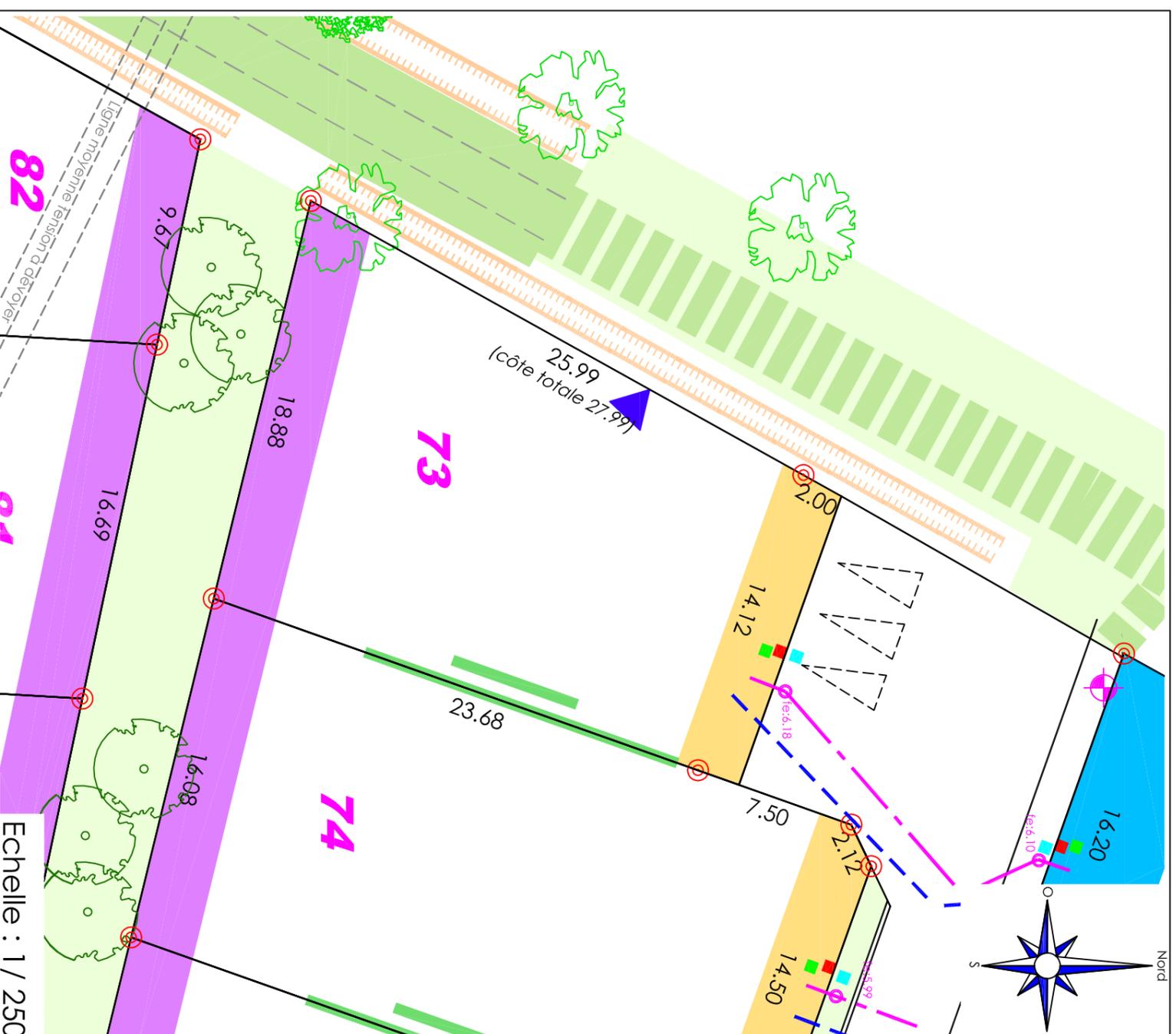
420, route de la Jarville - BP 1412 - 44214 FORNIC cedex

10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE

Tel : 02 40 66 00 04 - Fax : 02 40 66 00 06

3, place des Enfants Nouris - 44000 NANTES

N°	Date	Nature de la Modification
A	08/2014	Références cadastrales
B	10/2015	Modification du périmètre
C	08/2016	Bornage des lots
D	01/2017	Modificatif N°5
E	04/2017	Références cadastrales



LEGENDE

- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 2 m par rapport à l'alignement.
 - Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 3 m par rapport à l'alignement.
 - Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 5 m par rapport à l'alignement.
 - Bande de 3 m inconstructible.
 - Aucune sortie directe de véhicule autorisée.
 - ▲ Traitement obligatoire du pignon.
 - Positionnement indicatif des implantations dimplimentation en limite séparative pour toute ou une partie de la façade.
 - Luminaire (Projet - position indicative)
 - Clénieux et coffrets de branchement eau-fai-élec. (position indicative)
 - Branchement EU (position indicative)
 - Branchement EP (position indicative)
 - Arbre à planter
 - Espace vert
 - Arbre existant
 - Borne OCE
- L'emplacement des coffrets, branchements et offerte est donné à titre indicatif.
 - L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre - L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A sur les lots.